

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18 h 30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Président.

Présents : Dominique BREJEON, Isabelle RAIMBAULT, Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Daniel VICENTE, Marie-Josèphe RENIER, Ivain BIGNONET, Roger CHAMPION, Chantal COSNEAU, Marie-Thérèse BURR, Laurent PELLOQUIN,

Absents Excusés : Chrystel BERTRON donne pouvoir à Daniel VICENTE, Maryline BEDUNEAU donne pouvoir à Marie-Josèphe RENIER, Eric VIAU, Françoise DHOTEL donne pouvoir à Chantal COSNEAU, Eric CLABECQ donne pouvoir à Roger CHAMPION, Alain SENIOW donne pouvoir à Laurent PELLOQUIN, Gilles MAZA donne pouvoir à Mélanie GIRAULT-LOISEAU.

Absents :

Convocation par mail du 25/03/2025

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 16

Absents Excusés :

Absents :

Convocation par mail du 25/03/2025

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : - Votants :

Convention de partenariat avec le Jardin de Cocagne Angevin

Vu la délibération D22-026 en date du 28/03/2022 ayant autorisée la signature d'une convention avec le Jardin de Cocagne Angevin pour une durée maximale de 3 ans,

Considérant que ce partenariat a donné toute satisfaction pour l'approvisionnement de l'épicerie sociale, et qu'il s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial porté par Angers Loire Métropole.

Il vous est proposé d'autoriser la signature de la convention que vous trouverez annexée à la présente délibération. Cette convention d'une durée de 1 an (01/01/2025 au 31/12/2025) pourra être renouvelée 2 fois.

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Isabelle RAIMBAULT,

Vice-Présidente du C.C.A.S.

